

# CONCOURS D’AFFICHES DE L’ENVIRONNEMENT PRIX NATIONAL LIONS 2022-2023

## Article 1 – Thème

**« Tous au secours des abeilles, porteuses de vie »**

**Article 2 – Public** : Elèves des Établissements Publics et Privés.

Catégorie 1 : MATERNELLES	-	-	Catégorie 2 : C.P., C.E.1 et C. E 2
Catégorie 3 : C.M.1 et C.M. 2	-	-	Catégorie 4 : COLLÈGES
Catégorie 5 : IME. Classe ULIS. S.E.G.P.A			Catégorie 6 : E.S.A.T

## Article 3 – Technique

- Les affiches devront obligatoirement avoir le format A3 (29,7 x 42 cm).
  - Elles pourront être un dessin, un collage, ou un assemblage de photos. Dans le cas d'assemblage ou de collage, les photocopies couleur de format A3 sont acceptées.
- Les œuvres doivent être présentées sur un support rigide, sans relief.
- Les adultes des E.S.A.T sont autorisés à utiliser l'ordinateur pour réaliser leurs créations.
  - Les affiches doivent être des œuvres originales, individuelles, de classe ou de groupe. Elles mettront en évidence les qualités de créativité de leurs auteurs.
  - Le texte du thème peut éventuellement être indiqué sur l'affiche.
  - Les principaux critères d'appréciation seront : l'efficacité du message, l'originalité et la composition artistique.

## Article 4 – Présentation et sélection

- Au dos de chaque affiche, le ou les candidats devront coller impérativement une copie de la fiche d'inscription dûment remplie et complétée par le Club qui a sélectionné le candidat. Toute fiche incomplète entraînera l'exclusion de l'affiche.
  - Une présélection au niveau des Clubs sera organisée afin de présenter une seule affiche par Catégorie au Congrès de printemps de District.
  - Les fiches d'inscription devront être adressées au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2023** au Délégué du District ou au Chargé de Mission du District. Les affiches seront apportées au Congrès de Printemps et exposées.
- Elles feront ou auront fait l'objet du choix d'un Jury professionnel.
- La liste et la photo des affiches choisies pour représenter le district, une affiche par district dans Chaque Catégorie, devra parvenir au Secrétaire de COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE ET FRANCOPHONIE au plus **tard le 19 avril 2023** afin de préparer la présentation au jury national.

## Article 5 – Jury National

- Le jury, chargé de choisir la meilleure affiche dans chaque Catégorie, sera formé de trois Professionnels de l'Environnement, de l'Enseignement, de la Communication, et du Président de la Commission Humanisme, Culture et Francophonie ou de son représentant.
- Le jury se réunira à la Convention Nationale de Marseille le 27 Mai 2023 pour définir le gagnant de chaque catégorie.
- À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo et que les décisions du Jury sont sans appel.

## Article 6 – Récompenses

### A) Les Prix du District.

- Chaque District décernera à chaque Catégorie un Prix au Congrès de Printemps d'une valeur de 200€ par son Gouverneur. Les Représentants du Club remettront ces prix eux-mêmes à la classe de l'établissement du candidat auteur de l'affiche primée.
- Ces Prix sont destinés à l'achat de matériel pédagogique, ou à la réalisation d'actions pédagogiques en relation avec l'environnement.

### B) Les Prix du District Multiple 103 France.

- Le Concours d'affiches est un concours national. Les affiches primées par le jury national seront présentées (sous la responsabilité de chaque Délégué de District) à la Convention Nationale qui se tiendra le 27 Mai 2023 à Marseille . Le District Multiple décernera au lauréat national de chaque cycle un prix d'un montant de 200€.

## Article 7 – Participation

- Le fait de participer au présent concours implique pour les participants, leur classe et leur établissement l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du Lions Clubs International. L'association n'accusera pas réception des affiches et ne les retournera pas. Dès leur réception, les affiches deviennent la propriété du Lions Clubs International.
  - Chaque participant, en contrepartie de la possibilité qui lui est donnée de se faire connaître, autorise le Lions Clubs à l'utiliser, s'il le désire, son œuvre, primée ou non, à des fins de promotion de ses actions.
- Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.

À Paris, le 1er juillet 2023

### **GOUVERNEUR**

Commission Humanisme,  
Culture et Francophonie  
2022 - 2023

**Anna CUPILLARD**

*District Centre /Est*

### **PRÉSIDENTE**

Commission Humanisme,  
Culture et Francophonie  
2022 - 2023

**Anne TERRIBLE**

*District Sudt*